

sonne qui purge une sentence dans la prison de comté, à Guysborough. Jamais je n'ai entendu dire que M. Ehler avait été démis des fonctions de gardien de phare, à Crow-Harbor. J'ai lieu de croire que la charge de maître de poste à Crow-Harbor a été confiée, et est présentement remplie par un employé de M. Ehler. Quant au maintien de M. Ehler dans sa position, cette partie de la question est sous considération. Le gouvernement examinera la recommandation de la population intéressée et appuyée par les députés du comté, et lui donnera une considération attentive.

BUREAU DE POSTE À SAINT-EDMOND.

M. FISHER (pour M. BEAUSOLEIL) demande si le gouvernement a reçu une requête des habitants de Saint-Edmond, dans le comté de Berthier, demandant la construction d'un bureau de poste dans la dite paroisse de Saint-Edmond. Si cette requête a été reçue, est-ce l'intention du gouvernement d'en accorder les conclusions, et quand ? Si le gouvernement n'a pas cette intention, quelles sont les raisons de son refus ?

Cette question se rapporte à l'établissement et non à la construction d'un bureau de poste, comme on pourrait le croire, d'après la version anglaise de la question.

M. HAGGART : Je ne fais aucune distinction. D'après les informations prises au ministère, aucune requête de ce genre n'y a été reçue.

CANAL DE CHAMBLY ET LONGUEUIL.

M. FISHER (pour M. PRÉFONTAINE) demande si le gouvernement s'objecterait à la construction, par entreprise privée, d'un canal reliant Chamblay à Longueuil, du moment que la compagnie qui ferait l'entreprise, obtiendrait régulièrement un acte de constitution du parlement du Canada.

Sir JOHN A. MACDONALD : Cela exigerait un acte du parlement, et le gouvernement n'a pas étudié la question.

PILIERS DANS LE LAC SAINT-LOUIS.

M. FISHER (pour M. PRÉFONTAINE) demande si c'est l'intention du gouvernement de placer dans les estimations, à cette session, un montant suffisant pour garantir la construction de piliers dans le lac Saint-Louis, tels que recommandés et approuvés par des ingénieurs compétents, dans le but de prévenir les dangers provenant des inondations sur les rives du fleuve Saint-Laurent, particulièrement sur la rive sud.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que l'honorable député devra attendre que les estimations soient soumises à la chambre, pour avoir une réponse à cette question.

COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL.

M. FISHER (pour M. PRÉFONTAINE) demande si le gouvernement a pris en considération la question d'abolir la commission du havre de Montréal, dans le but de placer tous les travaux du port de Montréal sous le contrôle du ministère des travaux publics du Canada,

Sir HECTOR LANGEVIN : Cette question n'a pas encore attiré l'attention du gouvernement.

M. HAGGART.

CONSEIL DU NORD-OUEST.

M. McMULLEN :

1° Le gouvernement a-t-il reçu du Conseil du Nord-Ouest, ou de quelque membre de ce conseil, des communications au sujet de l'usage des deux langues dans les Territoires ?

2° A-t-il eu connaissance de l'existence d'une requête adressée soit à la Chambre des Communes, soit au gouvernement, ou aux deux, dans les termes ou dans le sens des termes cités par le député de Simcoe-nord, en présentant son bill (n° 10), durant la présente session ?

3. Le gouvernement produira-t-il, devant la chambre, des copies de toutes les requêtes ou communications en sa possession, qu'il a reçues du Conseil du Nord-Ouest, ou de quelque membre de ce conseil ou de toutes autres personnes ou personne, au sujet de l'usage des deux langues dans les Territoires, avant que la discussion de la seconde lecture du bill de M. McCarthy ait lieu ?

M. DEWDNEY : Le gouvernement a reçu une requête du Conseil du Nord-Ouest. Cette requête a été déposée devant la chambre cette après-midi. L'honorable député pourra juger du sens des termes en la lisant.

LE PROCHAIN RECENSEMENT.

M. FISHER (pour Sir RICHARD CARTWRIGHT) demande si, en prenant le prochain recensement, le gouvernement a l'intention de n'y faire figurer que les personnes résidant dans le pays à l'époque même où le recensement sera pris, ou a-t-il l'intention d'y inscrire les noms des personnes non résidentes alors et réputées temporairement absentes.

Sir JOHN A. MACDONALD : Le recensement prochain sera fait de la même manière et d'après les mêmes principes que le dernier.

CHEMIN DE FER D'OXFORD ET DE NEW-GLASGOW.

M. KIRK :

1° Quand le chemin de fer d'Oxford et de New-Glasgow sera-t-il terminé ?

2° Est-il une certaine partie de ce chemin qui soit présentement terminée ? Si oui, quelle est cette partie ?

3° L'extrémité de Pictou a-t-elle été parachevée conformément aux devis ?

4° Le chemin a-t-il été enlevé des mains des entrepreneurs ?

5° Les entrepreneurs ont-ils fait des réclamations pour des dommages soufferts par eux, durant l'exécution de leur contrat ?

6° S'ils ont eu à souffrir des dommages, le gouvernement a-t-il l'intention de faire droit à leurs réclamations ?

7° Quand la ligne sera-t-elle ouverte au trafic ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Voici la réponse à la première question : Si le temps est favorable au printemps, et si les entrepreneurs poursuivent activement leurs travaux, le chemin sera terminé vers le milieu de juillet 1890.

2ème rép. La partie comprise entre la Pointe Brown et le chemin Manitou, est régulièrement parachevée.

3ème rép. A l'exception de travaux qui restent à faire, d'une valeur de quelques centaines de piastres.